

Fiche 3

Intervention avec de la machinerie dans l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest



Mise en contexte

La rainette faux-grillon de l'Ouest (ci-après nommée « rainette ») est une espèce sensible aux modifications de son habitat. En principe, aucun projet de construction ne doit être réalisé dans celui-ci ou à proximité. Si des travaux sont nécessaires, il faut limiter les impacts des activités et améliorer les caractéristiques de l'habitat touché. À la fin des travaux, il est important de rétablir un couvert végétal et une topographie favorables à l'espèce. La mise en place de ces bonnes pratiques est aussi un moyen efficace de diminuer les frais à engager pour la restauration des surfaces remaniées ou endommagées par de l'équipement motorisé.

Bonnes pratiques à adopter en fonction des travaux

En tout temps :

- ▶ Utiliser la machinerie et autres véhicules motorisés seulement si cela est nécessaire;
- ▶ Utiliser un seul accès et éviter les passages en zone humide ou dans les milieux colonisés par les espèces exotiques envahissantes floristiques (EEE floristiques);
- ▶ Si des traverses de voies de ruissellement, de fossés ou de cours d'eau* sont nécessaires, s'assurer de ne pas modifier l'écoulement ou leur lit et de ne pas endommager leurs berges.
* Vérifier la nécessité d'obtenir une autorisation du Ministère pour les traverses de cours d'eau;
- ▶ Comblir les ornières de plus de 20 cm, idéalement au fur et à mesure, ou le plus rapidement possible;
- ▶ Pourvoir tout équipement motorisé d'une trousse d'intervention d'urgence en cas de déversement.

Pendant la **période critique** (du dégel au 1^{er} août) et la **période à risque modéré** (du 1^{er} août au 15 octobre) :

- ▶ Interdire toute circulation hors sentiers.
- ▶ Pendant la **période à risque faible** (du 15 octobre au dégel) :
 - ▶ Pour circuler hors sentiers, choisir l'équipement en fonction de sa portance et de la nature du terrain, en privilégiant le plus faible poids nominal et l'utilisation de chenilles.

Entretien de la machinerie et du terrain :

- ▶ S'assurer que la machinerie soit propre à l'arrivée sur le chantier, inspectée quotidiennement et en bon état de fonctionnement;
- ▶ Nettoyer la machinerie dès qu'elle passe d'une zone contaminée par des EEE floristiques à une autre zone;
- ▶ Réaliser les entretiens, réparations, lavages ou ravitaillements sur une surface imperméabilisée disposée en dehors de l'habitat et à au moins 60 m de tout milieu humide, aquatique ou hydrique;
- ▶ Idéalement, utiliser des lubrifiants biodégradables;
- ▶ Nettoyer le chantier, se défaire adéquatement des matières résiduelles et remettre les lieux à l'état naturel (ex. : sentiers de circulation);
- ▶ Veiller à la reprise végétale des sols remaniés en utilisant des espèces indigènes parmi celles présentées dans la [Liste des espèces végétales favorables pour l'aménagement d'habitats pour la rainette faux-grillon de l'Ouest](#).



Pelle mécanique de faible poids équipée de chenilles pour le travail en milieu sensible
© Lyne Bouthillier



Exemple de machinerie adaptée aux milieux sensibles

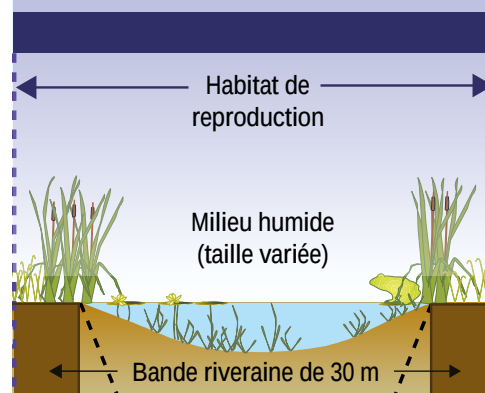
À noter : Il est essentiel de contrôler adéquatement la circulation selon les différentes zones de sensibilité de l'habitat de la rainette (voir la [fiche 1](#) au besoin).

Zone de sensibilité élevée - Habitat de reproduction

En tout temps, il faut éviter la circulation motorisée dans ces milieux.

Seule la circulation d'urgence ou la réalisation des travaux de restauration sont autorisées dans cette zone. L'accès peut uniquement se faire en hiver ou tardivement à l'automne, soit après le 15 octobre, et ce, en respectant les mesures suivantes :

- ▶ Restreindre la circulation à la plus petite superficie nécessaire pour le déplacement de la machinerie et restreindre la zone de travail;
- ▶ Baliser visuellement sur le terrain le chemin d'accès et la zone de travail;
- ▶ Circuler uniquement sur un sol gelé ou utiliser des matelas faits de caoutchouc ou de billes de bois, ou encore des plaques de métal. Les retirer à la fin des travaux;
- ▶ Durant les arrêts temporaires du chantier, entreposer la machinerie à l'extérieur de la zone de sensibilité élevée;
- ▶ Effectuer la remise en état des surfaces dès que possible.



Zone de sensibilité modérée - Habitat terrestre

La circulation motorisée hors sentiers dans l'habitat terrestre doit se faire idéalement sur un sol gelé ou durant la période s'étendant du 15 octobre au dégel. Les bonnes pratiques à adopter dans cette zone, et idéalement dans l'ensemble du bassin versant de cet habitat, sont les suivantes :

- ▶ Emprunter les routes et les sentiers existants pour la circulation de la machinerie;
- ▶ Procéder aux travaux en partant du point le plus éloigné et en allant vers la sortie;
- ▶ Contourner les colonies d'EEE floristiques, particulièrement les phragmites et la renouée. Si cela est impossible, prendre les mesures nécessaires présentées dans la [fiche 9](#).

Zone de sensibilité faible - Zone d'influence

Dans cette zone, y compris dans le bassin versant de cet habitat, il faut s'assurer de ne pas propager d'EEE floristiques ou de contaminants en utilisant de la machinerie (ex. : huile à moteur).

Tout ce qui peut perturber l'écoulement ou le régime hydrique à l'intérieur de l'habitat doit être évité.



Renouée du Japon © MELCCFP



Nerprun bourdaine © MELCCFP



Roseau commun © MELCCFP